

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 FEVRIER 2019

Appel à Candidatures !

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 29 mars 2019.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

Finale Départementale Challenge Festival U13 le 6 avril 2019

La commission Féminines demande aux clubs ayant la possibilité de présenter une équipe U13F pour le Challenge Festival U13 F d'inscrire cette équipe auprès de la commission avant le 12 février.

Sont concernées : les licenciées U13F, U12F, avec possibilité de présenter 3 U11F.

Journée Nationale U7-U9 le 25 mai 2019

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant :

- s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9
- le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser au district pour le 10 mars au plus tard.

Journée Nationale des Bénévoles 2019

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour une nouvelle édition, le District participe bien sûr à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **le samedi 27 et le dimanche 28 avril 2019**. Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues.

Le coupon réponse doit nous parvenir pour le **19 février** dernier délai. (Coupon disponible sur notre site <https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/>).

Appel à candidature Finales Féminines

Les clubs intéressés par l'organisation des Finales Féminines qui auront lieu le 30 mai 2019 peuvent candidater par courrier ou mail.

Les candidatures sont à adresser pour **le 10 mars au plus tard**.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.**

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 17 DECEMBRE 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-3 – Procédures et Sanctions :

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Date d'émission du relevé le 29/11/2018

615032 METROPOLITAINS (sous réserve d'encaissement)

A défaut de paiement le 29 Janvier 2019, il sera fait application de l'article 17.3 (c).

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 JANVIER 2019
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 02/01/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31/01/2019**.

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE DE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
536260 CHARVIEU (sous réserve d'encaissement)
544455 LA COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 8 Janvier 2019 :

« Considérant que la procédure relative au relevé de compte n°1 est terminée et que plusieurs clubs se sont vus infliger des points de pénalité fermes ;

Considérant que plusieurs procédures d'appel ont été ouvertes entraînant une analyse du déroulé de la procédure prévue à l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot ;

Considérant qu'il ressort de cette analyse que la procédure administrative n'a pas été scrupuleusement respectée ;

Par ces motifs, le Bureau Plénier de la LAuRAFoot annule les retraits de 4 et 6 points fermes infligés par la Commission Régionale des Règlements lors de ses réunions des 20 novembre et 3 décembre 2018 et rétablit les clubs concernés dans leurs droits. »

Liste des clubs concernés :

533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
539477 AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
582776 F. C. AGNIN
615032 LES METROPOLITAINS
681077 A. S. FASSON
863936 BRAGA S C.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE LIGUE AU 20 DECEMBRE 2018

Relevé n°02

Ci-dessous liste des clubs ayant eu un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°02).

612411 CS AIR LIQUIDE SASSENAGE
615032 LES METROPOLITAINS
863936 BRAGA SPORTING CLUB
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 2 et 3 Février 2019

Amende 11 €

CORBELIN	CI U13
ST SIMEON DE BRESSIEUX	CI U13
BATIE MONTGASCON	CI U13
VINAY	CI U13
ST MAURICE L'EXIL	U13D2
ST MAURICE L'EXIL	U13D4
MONESTIER	CI U13
ST GEOIRE EN VALDAINE	CI U13
GRENOBLE FOOT 38	CI U13
BALMES NORD ISERE	CI U13
GRESIVAUDAN	CI U13
PONT DE CLAIX	U15 A8
BREZINS	CI U13
CROLLES	CHFENU13

USVO	CHFENU13
VALLEE BLEUE	CHFENU13
CHARVIEU	U18FA8D1

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 31 Janvier 2019

Amende 90 €

BELLEDONNE GRESIVAUDAN D6

FORFAIT JOURNEE

Du 1° au 2 Février 2019

Amende 32 €

VALLEE GRESSE	U17D3
NIVOLAS	U17D3
NIVOLAS	U15D3
BOURG OISANS	U15A8
CROLLES	FUTD2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13**Du 2 et 3 Février 2019****Amende 32 €**

CESSIEU 2	CI U13
CLAIX 3	CI U13

GIERES	D2
ST ANDRE LE GAZ	D3
RUY MONTCEAU	D5
EG2F	FEMA11

FMI NON TRANSMISE**Du 2 et 3 Février 2019****Amende 75 €**

G. SUD DAUPHINE	U19D1
G. SUD DAUPHINE	U17D1
GRESIVAUDAN	U15D3
VILLENEUVE	U15D3
VINAY	U15D3
G. SUD DAUPHINE	U15D3
SASSENAGE	U15D3
VINAY	U15D3
CORBELIN	U15D3
ST ANDRE LE GAZ	U15D3
CASSOLARD PASSAGEOIS	U15D3
CROSSEY	U17D2
ST ANDRE LE GAZ	U17D3
ST MAURICE L'EXIL	U17D3
CHAMPAGNIER	D4

NON RETOUR FEUILLE DE DEFI**JONGLAGE U13****1° Journée****Amende 25 €**

SEYSSINET	D1 A
GRENOBLE FOOT 38	D2 B
LCA FOOT 38	D2 E

3° Journée

SEYSSINET	D1 A
G. SUD DAUPHINE	D1 A
2 ROCHERS	D2 C
G. FURE ISERE	D2 C
VOIRON MOIRANS	D2 D
COTE ST ANDRE	D2 D
BALMES NORD ISERE	D2 E
UNIFOOT	D2 F

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : GAUDE P. – TRICOT V. – HUGOT D. – BEDAR N. – TREVISAN A. - COLLINES

APPEL : LCA FOOT 38 – DOMARIN (2)

REGLEMENTS : MOUSSAOUI (CHATTE) – MOS 3R – VALLEE DU GUIERS – BECHET P. – ISSARTEL J. – TUNISIENS – MOURAT T. – RO-CLAIX – GIERES.